

CONNECTE NOTRE PAYS

BILLET DE SESSION DÉCEMBRE 2017

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,



Notre branche est en pleine croissance et vogue sur la vague du succès : rien qu'au cours du troisième trimestre, les entreprises de communication regroupées au sein de notre association économique SUISSEDIGITAL ont gagné 29'000 abonnés à la téléphonie et 5'500 abonnés Internet.

Le recul de la télévision a pu être grandement freiné (-11'800). J'estime que c'est dû en grande partie à la nouvelle chaîne «MySports» qui a été lancée avec succès par la branche du réseau câblé le 8 septembre. Au total, nos membres ont gagné 22'700 nouveaux abonnés au cours du dernier trimestre.

Cette croissance ne doit pas pour autant nous faire oublier que les réseaux câblés font face à de nombreux défis et notamment Swisscom qui occupe une position dominante pour des raisons historiques. Vous trouverez dans ce billet de session nos explications concernant la loi sur les télécommunications qui fera l'objet de délibérations au Conseil national à partir du début de l'année 2018. En tant que fournisseurs d'infrastructures et de services de télécommunications, nos membres sont directement touchés par les éventuelles modifications apportées. Lors des auditions de la commission consultative, nous avons eu l'occasion d'exposer les demandes pertinentes pour notre association.

Réservez dès maintenant la date de notre prochaine manifestation de session : elle se déroulera le mercredi 14 mars 2018 à partir de 12h30.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre inscription (info@suissedigital.ch) et de votre participation !

Le mercredi 14 mars 2018, de 12h30 à 14h30, à l'hôtel Bellevue, salon « Münz »

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h30	Exposés et discussion

Pour finir, j'aimerais vous remercier vivement pour votre engagement et votre soutien. C'est en échangeant avec vous que nous avons la possibilité de vous exposer ce qui nous préoccupe et de connaître votre façon de voir les choses. Il en résulte une compréhension mutuelle qui constitue la base de tout travail politique couronné de succès.

Pierre Kohler
Président de SUISSEDIGITAL

Révision de la LTC : de petites étapes entraînant une plus grande libéralisation

Au début du mois de septembre 2017, le Conseil fédéral a adopté le message consacré à la révision prévue de la loi sur les télécommunications (LTC). SUISSEDIGITAL et de nombreuses entreprises de communication demandent une révision rapide de cette LTC obsolète. **Il s'agit pour l'essentiel d'éviter que Swisscom transfère dans le domaine de la fibre optique et de l'IP sa domination du marché.** Le monde politique doit non seulement prendre note de cette demande mais également la défendre en conséquence.

La toile de fond du problème est constituée par le fait que la LTC actuellement en vigueur prend exclusivement en compte la technologie vétuste en cuivre. Les conditions cadres légales actuelles ne suffisent pas pour garantir définitivement la concurrence à vaste échelle. En cas de défaillance du marché, ce que l'on a constaté à maintes reprises en faveur de Swisscom et au détriment de la concurrence au cours de ces dernières années, le Conseil fédéral doit avoir la possibilité d'intervenir rapidement et efficacement concernant l'accès aux infrastructures à large bande. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra garantir l'efficacité de la concurrence.

Dans **les villes et les zones urbaines**, les clients ont en règle générale aujourd'hui le choix entre plusieurs offres haut débit avec des prix intéressants. La situation est différente dans les régions périphériques et de montagne qui sont également importantes pour une Suisse numérisée moderne. Swisscom y est souvent la seule à proposer ses services. Il n'est pas rare qu'elle fasse cofinancer la modernisation de l'infrastructure réseau par la commune concernée. Malgré les investissements que doivent consentir les communes, la population ne dispose pas d'offres concurrentes. Il faut donc donner au Conseil fédéral la compétence requise afin qu'il puisse intervenir pour corriger de telles constellations synonymes d'échec total du marché.

SUISSEDIGITAL salue également l'orientation de principe du projet visant à **accroître la libéralisation du marché des télécommunications** dans le domaine de la **couverture de téléphonie mobile** à l'aide de possibilités de coopération. La conception technologiquement neutre des concessions de téléphonie mobile a déjà entraîné une importante poussée au niveau de l'innovation et des investissements. De nouvelles dispositions plus libérales sur les coopérations réseau et les cessions de fréquences accroissent l'efficacité de la gestion des ressources limitées. Toute la Suisse en profitera et bénéficiera de ce nouvel encouragement de la concurrence et des investissements dans les nouvelles technologies. La couverture supérieure

qui en résultera sera particulièrement intéressante pour les régions périphériques.

Qui dit approche concurrentielle cohérente dit en fin de compte aussi **liberté du choix du raccordement à un réseau de communication** sans se limiter au libre choix des services. Il n'est pas possible que l'accès aux bâtiments puisse être refusé aux opérateurs de télécommunication. C'est la logique individuelle de gestion d'entreprise qui doit dicter si un opérateur de télécommunications acquiert une prestation préalable auprès d'un tiers ou s'il investit à ses frais.

Les aspects sécuritaires doivent être également réglementés et de manière uniforme pour tous les opérateurs. La population, l'État et l'économie doivent pouvoir se fier à la sécurité des services et réseaux de télécommunication. Les changements prévus de dispositions importantes relevant de la sécurité génèrent la sécurité juridique demandée et confèrent au Conseil fédéral la compétence requise pour réagir rapidement et de manière adaptée face à des menaces.

Il en va de même pour les dispositions concernant la **protection des consommateurs et des jeunes face aux médias**. Une réglementation claire propice à l'économie soutient le dynamisme du marché et de l'innovation et crée une base juridique contraignante qui encourage la concurrence pour tous les fournisseurs.

Chers membres du Parlement, nous vous demandons de bien vouloir empêcher un retard de la révision de la LTC. Un tel report serait préjudiciable à la concurrence. Seule Swisscom en profiterait puisque cela lui permettrait d'étendre davantage sa position dominante sur le marché. Ce n'est opportun ni en termes politiques ni en termes économiques.

« MySports » : l'innovation mène au succès

Même si vous n'êtes pas un fan de hockey sur glace : le succès de « MySports » montre ce que les opérateurs privés peuvent réaliser lorsqu'ils collaborent entre eux. Lancée le 8 septembre, la chaîne sportive est presque disponible sur tous les réseaux câblés membres de SUISSEDIGITAL. L'accent mis sur le hockey sur glace suisse en direct est jusqu'à présent bien appréciée par les téléspectateurs. La couverture médiatique est positive tout comme les nombreux retours reçus par l'association ce dont nous nous réjouissons. Le nombre d'abonnés est déjà impressionnant : trois semaines après le lancement de la chaîne, UPC compte déjà 26'000 abonnés à MySports-Pro. La chaîne MySports est produite par UPC, le plus gros membre de SUISSEDIGITAL. Elle est désormais diffusée dans

toute la Suisse par 17 partenaires de distribution SUISSEDIGITAL (informations complémentaires : voir www.mysports.ch).

SÉLECTION D'INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES DE LA SESSION D'HIVER 2017

Motion 17.3627 Po. **Modèle fondé sur les contenus partagés**
CE, le 11 décembre

Dans le cadre d'une révision partielle de la LRTV et dans la perspective de l'élaboration de la nouvelle concession destinée à la SSR, la motion demande la possibilité d'instaurer un modèle de contenu partagé. Le Conseil national a déjà approuvé cette demande. Le modèle doit être conçu de façon à permettre aux entreprises privées de médias suisses d'utiliser facilement les reportages de la SSR. Dans la mesure du possible, différentes versions abrégées des reportages de la SSR ainsi que les diverses versions originales devraient être proposées. SUISSEDIGITAL considère ce modèle d'un œil critique. Les monopoles existants ne doivent pas être favorisés. Il faut aussi empêcher une dégradation des ressources des opérateurs privés. Le Conseil fédéral a déjà annoncé qu'il s'exprimerait sur la question du contenu partagé dans le cadre de la nouvelle loi sur les médias électroniques. Le Conseil fédéral lancera une consultation sur cette question en 2018. Il est important que le Parlement examine également ce projet d'un regard critique concernant d'éventuels nouveaux modèles.

PROGRAMME DE LA MANIFESTATION DE SESSION DE MARS 2018

Le mercredi 14 mars 2018, de 12h30 à 14h30, à l'hôtel Bellevue, salon « Münz »

La Ministre des infrastructures Doris Leuthard sur la LTC, la loi sur les médias et le débat consacré au service public (sollicitée)

Programme :

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h20	Allocution de bienvenue et introduction Pierre Kohler Président de SUISSEDIGITAL
13h30	Révision de la LTC, loi sur les médias, service public : carte blanche SOLLICITÉE : La Conseillère fédérale Doris Leuthard, Directrice du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
13h45	SUISSEDIGITAL : principales questions actuelles Dr Simon Osterwalder Directeur de SUISSEDIGITAL
14h00	Questions et discussion

Nous apprécierions que vous réserviez cette date.

Nous nous ferons un plaisir de prendre note de votre inscription par e-mail à l'adresse info@suissedigital.ch ou par téléphone au 031 328 27 28.